



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
greffe@moudon.ch

Lettre adressée aux partis politiques

Réf. 105.03 Al/ct

Moudon, le 11 juillet 2024

Election complémentaire à la Municipalité

Mesdames, Messieurs les représentants des partis et groupes politiques,

Le Préfet du district Broye-Vully convoque le corps électoral moudonnois pour élire un membre de la Municipalité suite à la démission de Madame Véronique DISERENS.

Nous avons l'avantage de vous remettre en annexe l'arrêté de convocation du Préfet pour l'élection complémentaire à la Municipalité, lequel est déjà affiché au pilier public et publié sur le site internet www.moudon.ch. La date retenue pour le premier tour est le dimanche 22 septembre 2024. En cas de second tour, il aura lieu le dimanche 13 octobre 2024.

Il est notamment à relever que la liste de candidature pour l'élection complémentaire doit être déposée au greffe municipal entre le lundi 5 août 2024 et le lundi 12 août 2024 à 12 heures précises. Le dossier officiel de candidature est disponible au greffe municipal aux heures d'ouverture du bureau et téléchargeable sur www.moudon.ch dès le 24 juillet 2024.

Nous nous permettons ici d'attirer votre attention sur quelques échéances importantes, à savoir :

Premier tour

- Dépôt des candidatures : du 5 août au 12 août 2024 à 12h00 précises.
- Le greffe municipal procède au tirage au sort de l'ordre des candidat.e.s sur le bulletin unique le 12 août 2024 à 12h15 devant des représentants du Bureau électoral communal.

En cas de deuxième tour

- Dépôt des candidatures : du 23 au 24 septembre 2024 à 12h00 précises.
- Le greffe municipal procède au tirage au sort de l'ordre des candidat.e.s sur le bulletin unique le 24 septembre 2024 à 12h15 devant des représentants du Bureau électoral communal.

Par ailleurs, la Municipalité apporte les informations suivantes :

- Un listing des électrices et électeurs moudonnois, en format « étiquette », est à la disposition des formations politiques, sur demande à formuler à greffe@moudon.ch.
- L'administration communale prendra en charge, par le budget 2024, l'impression des bulletins de vote des listes déposées, ainsi que les instructions officielles.
- En application de l'article 17 de la Loi sur les procédés de réclame (LPR), la Municipalité autorise l'affichage politique uniquement à la place Mauricette Cachemaille et sur la place Augusta Gillibert-Randin, ainsi qu'aux bords des routes dans le respect de la sécurité routière (voir guide

édité par la DGMR en septembre 2019). Des panneaux métalliques permettant de poser un total de 21 affiches en format mondial seront à la disposition des formations politiques dès le 20 août 2024. La répartition de l'espace devra se faire équitablement. Pour des questions d'entretien, les afficheurs doivent utiliser exclusivement de la colle d'amidon.

Pour toute question, le greffe municipal est atteignable par mail à greffe@moudon.ch ou par téléphone 021/905.88.88.

Entre-temps, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs les représentants des partis et groupes politiques, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique : Le secrétaire :

C. PICO

A. IMERI

Annexe mentionnée

Copie pour information à :

- Présidence du Conseil communal
- Secrétaire municipal
- Boursier communal
- Contrôle des habitants



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
greffe@moudon.ch

Parti Socialiste
Par M. Loïc Bonny
Grand-Rue 5
1510 Moudon

Réf. 105.03 AI/ct

Moudon, le 11 juillet 2024

Election complémentaire à la Municipalité

Mesdames, Messieurs les représentants des partis et groupes politiques,

Le Préfet du district Broye-Vully convoque le corps électoral moudonnois pour élire un membre de la Municipalité suite à la démission de Madame Véronique DISERENS.

Nous avons l'avantage de vous remettre en annexe l'arrêté de convocation du Préfet pour l'élection complémentaire à la Municipalité, lequel est déjà affiché au pilier public et publié sur le site internet www.moudon.ch. La date retenue pour le premier tour est le dimanche 22 septembre 2024. En cas de second tour, il aura lieu le dimanche 13 octobre 2024.

Il est notamment à relever que la liste de candidature pour l'élection complémentaire doit être déposée au greffe municipal entre le lundi 5 août 2024 et le lundi 12 août 2024 à 12 heures précises. Le dossier officiel de candidature est disponible au greffe municipal aux heures d'ouverture du bureau et téléchargeable sur www.moudon.ch dès le 24 juillet 2024.

Nous nous permettons ici d'attirer votre attention sur quelques échéances importantes, à savoir :

Premier tour

- Dépôt des candidatures : du 5 août au 12 août 2024 à 12h00 précises.
- Le greffe municipal procède au tirage au sort de l'ordre des candidat.e.s sur le bulletin unique le 12 août 2024 à 12h15 devant des représentants du Bureau électoral communal.

En cas de deuxième tour

- Dépôt des candidatures : du 23 au 24 septembre 2024 à 12h00 précises.
- Le greffe municipal procède au tirage au sort de l'ordre des candidat.e.s sur le bulletin unique le 24 septembre 2024 à 12h15 devant des représentants du Bureau électoral communal.

Par ailleurs, la Municipalité apporte les informations suivantes :

- Un listing des électrices et électeurs moudonnois, en format « étiquette », est à la disposition des formations politiques, sur demande à formuler à greffe@moudon.ch.
- L'administration communale prendra en charge, par le budget 2024, l'impression des bulletins de vote des listes déposées, ainsi que les instructions officielles.

- En application de l'article 17 de la Loi sur les procédés de réclame (LPR), la Municipalité autorise l'affichage politique uniquement à la place Mauricette Cachemaille et sur la place Augusta Gillabert-Randin, ainsi qu'aux bords des routes dans le respect de la sécurité routière (voir guide édité par la DGMR en septembre 2019). Des panneaux métalliques permettant de poser un total de 21 affiches en format mondial seront à la disposition des formations politiques dès le 20 août 2024. La répartition de l'espace devra se faire équitablement. Pour des questions d'entretien, les afficheurs doivent utiliser exclusivement de la colle d'amidon.

Pour toute question, le greffe municipal est atteignable par mail à greffe@moudon.ch ou par téléphone 021/905.88.88.

Entre-temps, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs les représentants des partis et groupes politiques, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique : Le secrétaire :

C. PICO

A. IMERI

Annexe mentionnée

Copie pour information à :

- Présidence du Conseil communal
- Secrétaire municipal
- Boursier communal
- Contrôle des habitants



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
greffe@moudon.ch

Entente Moudonnoise
M. Julien Pittet, Président
Chemin de Chermet 30
1510 Moudon

Réf. 105.03 AI/ct

Moudon, le 11 juillet 2024

Election complémentaire à la Municipalité

Mesdames, Messieurs les représentants des partis et groupes politiques,

Le Préfet du district Broye-Vully convoque le corps électoral moudonnois pour élire un membre de la Municipalité suite à la démission de Madame Véronique DISERENS.

Nous avons l'avantage de vous remettre en annexe l'arrêté de convocation du Préfet pour l'élection complémentaire à la Municipalité, lequel est déjà affiché au pilier public et publié sur le site internet www.moudon.ch. La date retenue pour le premier tour est le dimanche 22 septembre 2024. En cas de second tour, il aura lieu le dimanche 13 octobre 2024.

Il est notamment à relever que la liste de candidature pour l'élection complémentaire doit être déposée au greffe municipal entre le lundi 5 août 2024 et le lundi 12 août 2024 à 12 heures précises. Le dossier officiel de candidature est disponible au greffe municipal aux heures d'ouverture du bureau et téléchargeable sur www.moudon.ch dès le 24 juillet 2024.

Nous nous permettons ici d'attirer votre attention sur quelques échéances importantes, à savoir :

Premier tour

- Dépôt des candidatures : du 5 août au 12 août 2024 à 12h00 précises.
- Le greffe municipal procède au tirage au sort de l'ordre des candidat.e.s sur le bulletin unique le 12 août 2024 à 12h15 devant des représentants du Bureau électoral communal.

En cas de deuxième tour

- Dépôt des candidatures : du 23 au 24 septembre 2024 à 12h00 précises.
- Le greffe municipal procède au tirage au sort de l'ordre des candidat.e.s sur le bulletin unique le 24 septembre 2024 à 12h15 devant des représentants du Bureau électoral communal.

Par ailleurs, la Municipalité apporte les informations suivantes :

- Un listing des électrices et électeurs moudonnois, en format « étiquette », est à la disposition des formations politiques, sur demande à formuler à greffe@moudon.ch.
- L'administration communale prendra en charge, par le budget 2024, l'impression des bulletins de vote des listes déposées, ainsi que les instructions officielles.

- En application de l'article 17 de la Loi sur les procédés de réclame (LPR), la Municipalité autorise l'affichage politique uniquement à la place Mauricette Cachemaille et sur la place Augusta Gillibert-Randin, ainsi qu'aux bords des routes dans le respect de la sécurité routière (voir guide édité par la DGMR en septembre 2019). Des panneaux métalliques permettant de poser un total de 21 affiches en format mondial seront à la disposition des formations politiques dès le 20 août 2024. La répartition de l'espace devra se faire équitablement. Pour des questions d'entretien, les afficheurs doivent utiliser exclusivement de la colle d'amidon.

Pour toute question, le greffe municipal est atteignable par mail à greffe@moudon.ch ou par téléphone 021/905.88.88.

Entre-temps, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs les représentants des partis et groupes politiques, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique : Le secrétaire :

C. PICO

A. IMERI

Annexe mentionnée

Copie pour information à :

- Présidence du Conseil communal
- Secrétaire municipal
- Boursier communal
- Contrôle des habitants



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
greffe@moudon.ch

Parti Les Vert·e·s
Par Mme Elsa Bonhert Deprez
Chemin de la Baume 5
1510 Moudon

Réf. 105.03 AI/ct

Moudon, le 11 juillet 2024

Election complémentaire à la Municipalité

Mesdames, Messieurs les représentants des partis et groupes politiques,

Le Préfet du district Broye-Vully convoque le corps électoral moudonnois pour élire un membre de la Municipalité suite à la démission de Madame Véronique DISERENS.

Nous avons l'avantage de vous remettre en annexe l'arrêté de convocation du Préfet pour l'élection complémentaire à la Municipalité, lequel est déjà affiché au pilier public et publié sur le site internet www.moudon.ch. La date retenue pour le premier tour est le dimanche 22 septembre 2024. En cas de second tour, il aura lieu le dimanche 13 octobre 2024.

Il est notamment à relever que la liste de candidature pour l'élection complémentaire doit être déposée au greffe municipal entre le lundi 5 août 2024 et le lundi 12 août 2024 à 12 heures précises. Le dossier officiel de candidature est disponible au greffe municipal aux heures d'ouverture du bureau et téléchargeable sur www.moudon.ch dès le 24 juillet 2024.

Nous nous permettons ici d'attirer votre attention sur quelques échéances importantes, à savoir :

Premier tour

- Dépôt des candidatures : du 5 août au 12 août 2024 à 12h00 précises.
- Le greffe municipal procède au tirage au sort de l'ordre des candidat.e.s sur le bulletin unique le 12 août 2024 à 12h15 devant des représentants du Bureau électoral communal.

En cas de deuxième tour

- Dépôt des candidatures : du 23 au 24 septembre 2024 à 12h00 précises.
- Le greffe municipal procède au tirage au sort de l'ordre des candidat.e.s sur le bulletin unique le 24 septembre 2024 à 12h15 devant des représentants du Bureau électoral communal.

Par ailleurs, la Municipalité apporte les informations suivantes :

- Un listing des électrices et électeurs moudonnois, en format « étiquette », est à la disposition des formations politiques, sur demande à formuler à greffe@moudon.ch.
- L'administration communale prendra en charge, par le budget 2024, l'impression des bulletins de vote des listes déposées, ainsi que les instructions officielles.

- En application de l'article 17 de la Loi sur les procédés de réclame (LPR), la Municipalité autorise l'affichage politique uniquement à la place Mauricette Cachemaille et sur la place Augusta Gillibert-Randin, ainsi qu'aux bords des routes dans le respect de la sécurité routière (voir guide édité par la DGMR en septembre 2019). Des panneaux métalliques permettant de poser un total de 21 affiches en format mondial seront à la disposition des formations politiques dès le 20 août 2024. La répartition de l'espace devra se faire équitablement. Pour des questions d'entretien, les afficheurs doivent utiliser exclusivement de la colle d'amidon.

Pour toute question, le greffe municipal est atteignable par mail à greffe@moudon.ch ou par téléphone 021/905.88.88.

Entre-temps, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs les représentants des partis et groupes politiques, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique : Le secrétaire :

C. PICO

A. IMERI

Annexe mentionnée

Copie pour information à :

- Présidence du Conseil communal
- Secrétaire municipal
- Boursier communal
- Contrôle des habitants